

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

Objet :
**Lieu d'accueil
enfants-parents-
LAEP : Convention
d'objectifs et de
financement 2025-
2029 entre la Ville et
la Caf de Loire-
Atlantique**

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le
27 novembre 2025

Et que la convocation
avait été faite le
19 novembre 2025

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) Ô'Carillon, est une composante de la politique Petite enfance de la Ville de Trignac.

Chaque mercredi et vendredi matins en période scolaire, il accueille des enfants âgés de 0 à 5 ans (0-3 ans principalement), accompagnés d'un adulte (parent le plus souvent).

Le LAEP vise à conforter la relation parent-enfant, il offre un climat convivial, et ne nécessite pas d'inscription ; il constitue un espace de jeu libre pour les enfants, d'épanouissement et de socialisation ; c'est un lieu de parole pour les adultes.

La CAF soutient financièrement le L.A.E.P., par une Convention d'objectifs et de financements avec la Ville ; la précédente couvrant la période 2021-2024, et complétée d'un avenant Bonus territoire-C.T.G. 2023-2024 (Conseil municipal du 6 décembre 2023), est arrivée à échéance.

La Ville a actualisé son projet de fonctionnement pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028, qui reconduit pour l'essentiel les axes précédents conformément au référentiel national.

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 26 novembre 2025

DEL_20251126_08

- 29**
21 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre
23 Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE
Jean-Louis LELIEVRE (arrivé à 19h16) - Laurence FREMINET
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER (départ à 19h45) - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Benoît PICHARD - Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT
Françoise HAFFRAY

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET (arrivé à 19h16)
- Emilie CORDIER donne son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE (départ à 19h45)
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Brieg PICAULT
- Magali MACE a donné son pouvoir à Laurence DUPONT

Absents : David PELON - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS
Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

Jessica NICOLAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La nouvelle Convention d'objectifs et de financement, précise les modalités de la Prestation de service d'une part, et du Bonus territoire-CTG d'autre part, ainsi que leurs modalités de versement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver l'a convention 2025-2029 d'Objectifs et de financement Lieu d'Accueil Enfants-Parents LAEP, Bonus Territoire, ci-joint, entre la Ville de Trignac et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Education, Petite enfance, Enfance, Jeunesse en date du 16 octobre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'APPROUVER la convention 2025-2029 d'Objectifs et de financement Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), Bonus Territoire, ci-jointe, entre la Ville de Trignac et la Caisse d'Allocation Familiale de Loire-Atlantique,

Article 2 : D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	23
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
S ² LO
Publié le :
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20251126-DEL_20251126_08-CC